

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Elaboration d'une Carte Communale	Rocles (03)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. BOUGEROLLE Robert – Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Rocles Le Bourg, 03 240 – ROCLES Tél. 04.70.47.10.73 mairie.rocles@wanadoo.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Pas de projet de SCoT en cours sur le territoire.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	Commune soumise au RNU.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	386 habitants en 2015
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2174,24 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	/
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	/

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>
<p>Le projet d'élaboration de la Carte Communale de Rocles s'organise autour de 4 grandes orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Orientation stratégique n°1 : « Une attractivité résidentielle à conforter » ➤ Orientation stratégique n°2 : « Le développement d'une dynamique économique et touristique locale et durable » ➤ Orientation stratégique n°3 : « La préservation des richesses du territoire » ➤ Orientation stratégique n°4 : « L'implication de la commune dans la nouvelle Communauté de communes du Bocage Bourbonnais » <p>(cf. Projet communal, joint en annexe)</p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>
<p>Souhaitant disposer d'un outil de planification pour gérer son territoire, la commune s'engage dans l'élaboration d'une Carte Communale afin de répondre à de nouvelles problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter le bourg de Rocles en permettant des extensions mesurées ; ➤ Valoriser le pôle touristique et de loisirs autour du plan d'eau du bourg ; ➤ Favoriser la reconversion de plusieurs sites majeurs sur la commune : boudrome/terrain de football, ancienne scierie ; ➤ Conforter le tissu urbanisé des villages de Dar d'en haut et de Dar d'en bas ; ➤ Conserver le caractère rural de la commune en préservant l'activité agricole et les possibilités d'évolution de son habitat ; ➤ ...

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	
		/

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Conformément à l'article L163-4 du code de l'urbanisme, le projet de Carte Communale sera soumis pour avis à la chambre d'agriculture et à la CDPENAF. Le projet de carte communale nécessite une dérogation à la règle de la constructibilité limitée prévue par l'article L.142-4 du code de l'urbanisme. Aussi, en application de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, la commune déposera un dossier de demande de dérogation au préfet de département, à la CDPENAF ainsi qu'à l'établissement public compétent pour élaborer le SCoT, le cas échéant.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Loire Bretagne SAGE Cher Amont
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes du Bocage Bourbonnais

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
/

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
- Commune péri-urbaine éloignée
- Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
- Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
- Commune rurale
- Autre : (précisez)

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Sur la période 1990-2009, la population communale se stabilise autour de 365 habitants. Puis, **entre les recensements de 2009 et 2014, la commune connaît un regain démographique de 30 habitants** (soit 8% de hausse).

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Les ambitions démographiques de la commune sont d'atteindre environ 450 habitants dans 10 ans, soit un gain de 50 à 60 habitants supplémentaires. Elle souhaite ainsi accompagner la poursuite d'une croissance démographique dynamique, suivant la tendance de celle observée sur les 5 dernières années (+1,65 %/an).

La poursuite des objectifs de dynamique démographique que s'est fixée la commune nécessite la production théorique de 23 logements supplémentaires pour accueillir une cinquantaine de nouveaux habitants et faire face aux évolutions de la population actuelle (détail de l'évaluation du besoin en logements dans le tableau ci-dessous).

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

25 logements vacants en 2015

Évaluation du besoin en logements pour la période 2018 - 2028

Estimation du nombre de logement pour l'accueil de nouveaux habitants

A - Population communale en 2014	394 hab.	
B - Ambition démographique	50-60 habitants en 10 ans	
C - Estimation de la population communale en 2028	450 hab.	≈ A + B
D - Estimation de la taille des ménages dans 10 ans	2,4 pers./ménage	
E - Nombre théorique de logement pour accueillir les nouveaux habitants	21 logements supplémentaires	= B : D
F - Estimation de la reconquête d'une partie des logements vacants dans 10 ans	5 logements vacants reconquis	
G - Nombre de logements à produire pour répondre aux besoins des nouveaux ménages accueillis.	16 logements neufs	= E - F

Estimation du nombre de logements nécessaires pour maintenir la population actuelle et faire face à son desserrement

H - Taille des ménages actuelle	2,5 pers./ménage (INSEE - 2014)	
I - Population communale actuelle	394 hab. (INSEE - 2014)	
J - Estimation de la taille des ménages dans 10 ans	2,4 pers./ménage	
K - Nombre de logements supplémentaires pour répondre aux besoins liés à la diminution de la taille des ménages	+ 7 logements à produire	= I : J

Nombre de nouveaux logements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement du projet de Carte Communale	23 logements à créer	= G + K
--	-----------------------------	----------------

4.1 Présentation de votre projet

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. 30 % (détail du calcul dans le tableau ci-dessous)

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? 3 ha à vocation d'habitat

Quelle sera la surface moyenne par logement ? 1 000 m² par logement contre 1 900 m² en moyenne ces 10 dernières années

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.

La commune souhaite privilégier l'urbanisation du bourg de Rocles pour conforter en premier lieu son commerce et ses services de proximité. Ce choix de développement doit permettre de rationaliser la consommation de foncier et rechercher un développement urbain qui s'intègre à l'existant, tout en préservant au maximum la vocation agricole et la qualité des espaces naturels de la commune.

A travers cet objectif, la commune souhaite privilégier deux types de politiques d'aménagement urbain, tout en étant en adéquation avec les possibilités d'assainissement qu'offre le bourg :

- **La mise en œuvre d'opération d'aménagement d'ensemble de type lotissement**, lorsque cela sera possible (maîtrise foncière, configuration du terrain...), tout en privilégiant l'urbanisation en épaissement de la tâche urbaine plutôt que l'urbanisation linéaire le long des voies.
- **Le comblement des quelques dents creuses restantes du bourg.**

Parallèlement, la commune envisage de circonscrire l'urbanisation des hameaux aux seuls villages de Dar d'en Haut et d'en Bas qui forment la seconde entité bâtie structurante de la commune.

A travers cet objectif, la commune souhaite conserver la vocation agricole des hameaux, rationaliser la consommation d'espace et renforcer la centralité du bourg.

Potentiel foncier urbanisable à mobiliser pour la période 2018 - 2028		
Estimation du nombre de logement pour l'accueil de nouveaux habitants		
A - Nombre de nouveaux logements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement du projet de Carte Communale	23 logements à créer	
B - Surface moyenne des terrains à bâtir	1 000 m ²	
C - Foncier urbanisable théorique à mobiliser	2,3 ha	= A x B
D - Taux de rétention foncière retenu	30%	
Surface à mobiliser pour atteindre les objectifs de développement du projet de Carte Communale	3 ha	= C x D

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? Il n'y a pas de SCoT en vigueur actuellement sur le territoire.

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?
 Le projet communal poursuit l'objectif de **maintenir en zone constructible les 3,88 ha de terrain de la Zone Artisanale existante « Les Aiguillons »**, et notamment le terrain situé entre l'entreprise de fabrication de poêle DEOM Turbo et l'Atelier d'Exportation de voitures.
 Il convient de noter que **la ZA Les Aiguillons est une zone communale qui ne nécessite pas d'aménagement particulier.**

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :
 • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
 • quel est leur taux d'occupation ?
 Il existe une Zone Artisanale sur la commune : « Les Aiguillons ». Elle s'étend sur 3,88 ha et comprend un terrain communal constructible de 1,79 ha, qui est localisé entre les deux activités existantes de la zone.
 Taux d'occupation : environ 54%.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:
 • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
 • quel est leur taux d'occupation ?
 /

4.1 Présentation de votre projet	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Une Carte Communale ne permet pas de faire un phasage de l'ouverture à l'urbanisation des zones. De plus, les terrains de la ZA Les Aiguillons sont déjà ouverts à la construction. La zone ne nécessite pas d'aménagement particulier, les voiries sont déjà existantes et les parcelles sont desservies par les réseaux.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
(cf. Projet de zonage – Planche ZA Les Aiguillons, joint en annexe)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Les activités agricoles représentent une part importante de la vie économique et active de Rocles. L'agriculture locale est largement spécialisée sur l'élevage bovin viande. La commune a fait l'objet d'un diagnostic agricole intégré au diagnostic territorial de la Carte Communale (cf. Diagnostic, joint en annexe)
Des espaces boisés ?		X	Les peuplements forestiers de la commune sont peu développés en termes de superficie (13% du territoire communal). Ils sont principalement composés de mélanges de feuillus et se caractérisent par leur localisation disséminée sur la commune et leur superficie modérée. Le bois de Murateau constitue une exception. Il représente en termes de surface le boisement le plus important de la commune. Le projet de zonage constructible de la Carte Communale n'impact aucun espace boisé du territoire.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	/
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le site Natura 2000 le plus proche du territoire communal est le site de la directive "Habitats" dénommé «Massif forestier des Prieurés: Moladier,

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			Bagnolet et Messarge », situé sur la commune de Meillers, à plus de 5 km au Nord-Est des limites de Rocles.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Un recensement des zones humides présentement à proximité des secteurs à enjeux du bourg de Rocles et des villages de Dar d'en Haut et Dar d'en Bas a été réalisé dans le cadre du diagnostic communal. Les zones humides inventoriées ont été classées en zone non-constructible ainsi que leurs abords.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Auvergne indique seulement la présence de corridors écologiques diffus à préserver sur l'ensemble du territoire communal ainsi que deux cours d'eau à préserver correspondant à l'Aumance et au Bandais.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		La commune compte 2 monuments historiques inscrits : - l'Eglise Saint-Saturnin, située dans le bourg de Rocles. - le château de La Lande, à la situation isolée.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de problématique particulière selon le SIVOM eau et assainissement Rive gauche Allier, gestionnaire du réseau AEP de la commune.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		La station d'épuration du bourg de Rocles présente une capacité nominale de 250 EH. En 2017, le SIVOM eau et assainissement Rive gauche Allier estime qu'elle reçoit les effluents de 150 EH raccordée au réseau collectif. Les villages de Dar d'en Haut et Dar d'en Bas sont en assainissement non-collectif.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		La totalité du réseau d'assainissement collectif du bourg de Rocles est de type séparatif.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune est exposée aux risques retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible) et sismique (aléa faible) selon le DDRM de l'Allier.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>
Compléments :	Diagnostic	<input checked="" type="checkbox"/>
	Projet communal	<input checked="" type="checkbox"/>
	Projet de zonage	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 17 octobre 2018

Lieu : Rocles

Monsieur le Maire, BOUGEROLLE Robert

Signature :



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	M. DROUET Benjamin, Chargé d'études
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	SARL CAMPUS Développement Centre d'affaire MAB, entrée n°4 27, route du Cendre 63800 COURNON-D'AUVERGNE Tel : 04 44 05 27 08 Mail : urbanisme@campus63.fr